



PAYS de BÉARN

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 8 octobre 2021

Date de la convocation : 30 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 66



Etaients présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Alain LECHON (a suppléé Frédéric CLABÉ), Jean LACOSTE (a suppléé Mohamed AMARA), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Fabienne COSTEDOAT-DIU (a suppléé Emmanuel HANON), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Robert HAGET (a suppléé Didier REY).

Etaients représentés :

Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir à Monsieur le Président), Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Serge CASTAIGNAU (a donné pouvoir à Jean-Marie BERCHON).

Etaients excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Françoise COURBIN, Marc DUFAU, Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

Etaients absents :

Michel BERNOS, Claude LACOUR, Francis LANSALOT-MATRAS, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Valérie RAMEAU, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

N° 9 – ADMINISTRATION GENERALE **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

En effet, concernant la dotation aux amortissements, il convient d'équilibrer les crédits ouverts en dépenses de la section de fonctionnement afin que les écritures soient strictement identiques avec les crédits qui ont été fléchés en recettes de la section d'investissement.

En outre, afin de tenir compte des évolutions de carrière de certains agents et de l'augmentation de certains taux de cotisations, il est nécessaire d'abonder le chapitre correspondant.

Section Fonctionnement / Dépenses

CREDITS A REDUIRE				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	042	6811	Dotation aux amortissements	-8,03 €
020	011	617	Etudes	-25 000,00 €
TOTAL				-25 008,03 €
CREDITS A OUVRIR				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	011	6064	Fournitures administratives	8,03 €
020	012	6218	Autre personnel extérieur	4 000,00 €
020	012	64131	Rémunérations non titulaires	4 000,00 €
020	012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	17 000,00 €
TOTAL				25 008,03 €

Après modification, la section de fonctionnement du Budget 2021 du Pays de Béarn s'établirait comme suit :

FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitres	Dépenses	1 215 954,11 €
011	Charges à caractère général	661 062,14 €
012	Charges de personnel	544 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 991,97 €
Chapitres	Recettes	1 215 954,11 €
70	Remboursement de frais	140 000,00 €
74	Dotations et participations	823 200,00 €
13	Atténuation de charges	10 000,00 €
002	Reprise excédent de fonctionnement	242 754,11 €

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative de crédits N°1.

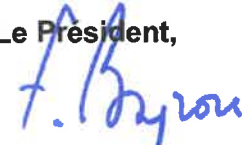
1 participant ne prend pas part au vote

Conclusions adoptées

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

